



ACCUSE DE RECEPTION EN DATE DU 22/12/2011

Votre annonce n°11-286439 est maintenant prise en compte par la Direction de l'information légale et administrative.

Un accusé réception vous sera envoyé par courriel pour confirmation de sa transmission ce jour à l'OPOCE.

Attention :

Cette annonce n'est plus modifiable.

Toute demande de correction ou d'annulation devra faire l'objet d'un avis rectificatif ou d'annulation après publication au BOAMP et au JOUE.

Les éventuelles corrections effectuées par le JOUE sur votre annonce avant publication ne pourront pas être prises en compte par le BOAMP. Dans ce cas, ces corrections devront faire l'objet d'un avis rectificatif publié au BOAMP.



Attention cet aperçu ne reflète que votre saisie et n'est accessible qu'à partir de ce porte feuille.

Dès publication de cet avis au BOAMP papier, au JOUE ou sur le site BOAMP.fr, il vous appartient de vérifier si l'avis officiel diffusé correspond bien à la saisie ci-dessous (adresse du site de diffusion des annonces : <http://www.boamp.fr>).

En cas de non conformité, il vous appartient de publier un avis rectificatif de l'avis initial dans les délais réglementaires.

> Contact client

Département de publication : 57

Annonce No 11-286439

Départements de rappel : 54,75

I. II. III. IV. VI.

AVIS DE MARCHÉ

SERVICES

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

- 1.1) **Nom, adresses et point(s) de contact :**
OFFICE DE TOURISME DE METZ CATHEDRALE, 2, Place d'armes, 57000 Metz, Contact : sabine Brousse / Brigitte Langlois
 Téléphone 03.87.75.53.73 - fax : 03.87.75.11.41 sbrousse@ot.mairie-metz.fr blanglois@ot.mairie-metz.fr, à l'attention de roederer-theis
 Véronique, F-57000 Metz. Tél. (+33) 3 87 55 53 73. E-mail : sbrousse@ot.mairie-metz.fr. Fax (+33) 3 87 75 11 41.
Adresse(s) internet :
 Adresse générale du pouvoir adjudicateur : <http://www.tourisme-metz.com>.
 Accès électronique à l'information (URL) : <http://www.tourisme-metz.com>.
Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :
 auprès du ou des points de contact susmentionnés
Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris les documents relatifs à un dialogue compétitif et à un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus :
 auprès du ou des points de contact susmentionnés
Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées :
 auprès du ou des points de contact susmentionnés
- 1.2) **Type de pouvoir adjudicateur :**
 Autre : Office de tourisme (association).
- 1.3) **Activité principale :**
 Autre : Accueil - Information - Promotion - Animation - Coordination Touristique Locale - Commercialisation.
- 1.4) **Attribution de marché pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs :**
 Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : non.

SECTION II : OBJET DU MARCHÉ

- II.1) **Description**
- II.1.1) **Intitulé attribué au contrat par le pouvoir adjudicateur :**
 réaménagement et réorganisation des locaux d'accueil de l'office de Tourisme de Metz-Cathédrale.
- II.1.2) **Type de marché et lieu d'exécution, de livraison ou de prestation :**
 Services.
 Catégorie de services : n°12 Services d'architecture ; services d'ingénierie et services intégrés d'ingénierie ; services d'aménagement urbain et d'architecture paysagère ; services connexes de consultations scientifiques et techniques ; services d'essais et d'analyses techniques.
 Lieu principal d'exécution des travaux, de livraison des fournitures ou de prestation des services : 2, Place d'armes, 57000 Metz.
 Code NUTS FR413.
- II.1.3) **Information sur le marché public, l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique :**
 L'avis concerne un marché public
- II.1.4) **Information sur l'accord-cadre :**
- II.1.5) **Description succincte du marché ou de l'acquisition/des acquisitions :**
 l'opération s'inscrit dans un bâtiment appartenant à la Ville de Metz mais mis à disposition de l'office de Tourisme à la fois pour ses

services d'accueil mais également de bureaux (à l'étage). Face à l'engouement de la " Destination Metz ", des actions complémentaires doivent être menées pour améliorer l'accueil des touristes mais également renforcer l'office de Tourisme dans son rôle de promotion du territoire. Il est ainsi apparu nécessaire de demander à une équipe pluri-disciplinaire de réfléchir à une réorganisation et un réaménagement des locaux d'accueil de l'office de Tourisme (Ot) au rez-de-chaussée, de proposer une gamme de mobiliers design cohérents adaptés aux enjeux de modernité initiés par le Centre Pompidou-Metz et de fournir ces mobiliers dans le cadre de la présente consultation, et, enfin, de faire réaliser les travaux nécessaires (installation de nouvelles cloisons et raccordement réseaux principalement), l'ensemble devant être ergonomique, en conformité avec la législation sur l'accueil des personnes en situation de handicap et avec les critères du Label Tourisme et Handicap.

II.1.6) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) :

79932000, 71247000, 39100000, 45262700.

II.1.7) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP) :

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : Oui

II.1.8) Lots :

Division en lots : Non.

II.1.9) Variantes :

Des variantes seront prises en considération : non.

II.2) Quantité ou étendue du marché

II.2.1) Quantité ou étendue globale :

L'étude de conception des réaménagements consiste en une proposition de reconfiguration / " revisitation " globale des locaux d'accueil de l'office de Tourisme (environ 230 mètres carrés) par un architecte d'intérieur pour repenser les espaces.

Le réaménagement portera sur :

- L'Espace Accueil Information avec des éléments modulaires (au moins 3 ilots) pour un accueil plus personnalisé (mettre fin à la barrière psychologique de l'immense comptoir d'accueil, froid et administratif),
- L'Espace Boutique (créer un véritable espace de vente pour permettre à l'ot de développer de nouvelles recettes et répondre aux attentes des clients en quête de produits régionaux, et pour apporter une alternative à la problématique des commerces fermés le dimanche),
- L'Espace Plateforme traitement des demandes à distance (téléphone, fax, courriel, courrier) (2 postes de travail),
- L'Espace Réceptif (espace de travail back office pour le traitement des réservations de visites guidées et de séjours, city break city trip, et espace modulaire en front office pour l'accueil personnalisé des opérateurs de voyage) (au total 5 postes de travail + un corner réception détente),
- Les espace Bureaux (1) pour Responsable du Service Accueil Information (travail au calme / back office / planning, traitement de la qualité etc...) et (1) pour Webmestre (travail au calme),
- L'Espace détente clientèle (au moins 6 places assises),
- L'Espace numérique/multimédia (au moins 3 supports de consultation),
- L'Espace enfant (avec mobilier adapté),
- Les toilettes Hommes / Femmes / pmr avec espace Nursery

Le prestataire assurera également une mission de recherche (sur catalogues) des mobiliers pouvant être installés. Il assurera la supervision des travaux liés au réaménagement réalisés par l(es) entreprise(s) intégrée(s) au groupement.

Valeur estimée hors TVA : 250 000 euros.

II.2.2) Informations sur les options :

Options : non.

II.2.3) Reconduction :

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : non.

II.3) Durée du marché ou délai d'exécution :

Durée en mois : 3 (à compter de la date d'attribution du marché).

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT

III.1.1) Cautionnement et garanties exigés :

Aucune retenue de garantie n'est prévue.

III.1.2) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

l'opération sera financée par l'office de Tourisme à partir d'une subvention versée par la Ville de Metz. Le mode de paiement est le virement. Le délai de paiement est de 30 jours. Le prix est global et forfaitaire et révisable.

III.1.3) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :

Les candidats se présenteront en groupement conjoint. S'agissant d'un marché de services le mandataire du groupement sera l'architecte d'intérieur. Le mandataire du groupement est solidaire pour l'exécution du marché de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du pouvoir adjudicateur.

L'Équipe sera composée au moins :

- D'Un Architecte d'intérieur/designer, mandataire,
- D'Une (ou plusieurs) entreprise(s) de travaux publics.

Interdiction est faite aux candidats de se présenter en qualité de membres de plusieurs groupements aussi bien en tant que mandataire que cotraitant.

III.1.4) L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières :

L'exécution du marché est soumise à des conditions particulières : oui.

l'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières : Oui
Le candidat devra réunir en son sein l'ensemble des compétences requises dans le présent avis, dont obligatoirement un Architecte d'intérieur/designer qui aura la responsabilité de l'établissement du projet de réaménagement et du dépôt de l'ensemble des autorisations nécessaires à leur réalisation.

III.2) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.2.1) Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : les documents figurant dans la présente rubrique seront à fournir en 1 exemplaire papier et sur CD-ROM : La lettre de candidature Dc1 (téléchargeable sur le site <http://www.bercy.gouv.fr>) dûment complétée et signée par le mandataire et chaque membre du groupement. Pour chaque cotraitant, l'imprimé Dc2 (téléchargeable sur le site <http://www.bercy.gouv.fr>) dûment complété et signé.

Indication dans un CV des titres d'étude ou de l'expérience professionnelle des intervenants principaux dans le cadre du marché (responsables des prestations intellectuelles et de la conduite de travaux).

Le groupement devra fournir un organigramme général décrivant le rôle de chaque cotraitant et des intervenants principaux.

Chaque cotraitant fournira une attestation d'assurance pour les risques professionnels en cours de validité.

Pour le ou les Architecte(S)/ Designer

Documents à produire obligatoirement au stade de l'attribution du marché :

- Imprimé Not1 (téléchargeable sur le site <http://www.bercy.gouv.fr>) dûment complété et signé,
- Imprimé Not2 (téléchargeable sur le site <http://www.bercy.gouv.fr>) dûment complété et signé.

III.2.2) Capacité économique et financière :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : les documents figurant dans la présente rubrique seront à fournir en 1 exemplaire papier et sur CD-ROM : Imprimé Dc2 demandé ci-dessus qui indiquera le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires des 3 dernières années concernant les travaux objet du présent marché.

Niveau(x) spécifique(s) minimal(aux) exigé(s) : pour le mandataire le chiffre d'affaires annuel moyen des 3 dernières années devra être au moins de 20 000 euros (H.T.).

III.2.3) Capacité technique :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : les documents figurant dans la présente rubrique seront à fournir en 1 exemplaire papier et sur CD-ROM : Une note d'organisation fera apparaître les moyens matériels et le détail des équipes en phase de conception et d'exécution.

La note d'organisation susvisée indiquera également dans un chapitre spécifique les références des cotraitants composé comme suit :

- Pour l'architecte d'intérieur/designer elle indiquera les projets en cours ou réalisés au cours des 5 dernières années présentant une importance comparables à l'objet du marché ;
 - Pour la (ou des) entreprise(s) de travaux elle fera ressortir les missions de construction d'ouvrages d'importance comparables à l'objet du marché concernant des ouvrages réalisés au cours de 5 dernières années ou en cours de réalisation.
- Ce dossier sera présenté sous forme de photographies couleur illustrant les réalisations les plus significatives et incluant :
- Des fiches de références, en format A3 horizontal, d'opérations d'importance comparables, sur lesquelles figureront :
 - deux photos de qualité de l'opération concernée,
 - les coordonnées complètes du maître d'ouvrage (public ou privé),
 - la composition de l'équipe ayant réalisé l'ouvrage,
 - le rôle réel tenu par le candidat,
 - les caractéristiques essentielles de l'opération (année de construction, coût (H.T.) Faisant apparaître le montant des études et des travaux, le délai d'exécution des études et des travaux, la surface et les particularités éventuelles de l'opération).
 - Les fiches références devront être également transmises sur support CD (les images seront en format jpeg impérativement).

Le dossier de références sera retourné aux candidats à leur demande.

La note d'organisation sera accompagnée des certificats de qualifications professionnelles dans les domaines d'intervention (ou documents équivalents) et/ou attestations de compétences signées de maître d'ouvrage.

III.2.4) Marchés réservés :

Non.

III.3) CONDITIONS PROPRES AUX MARCHÉS DE SERVICES

III.3.1) La prestation est réservée à une profession particulière :

La participation est réservée à une profession particulière : non.

III.3.2) Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation :

Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation : Oui

SECTION IV : PROCÉDURE

IV.1) TYPE DE PROCÉDURE

IV.1.1) Type de procédure :

Dialogue compétitif.

IV.1.2) Limites concernant le nombre d'opérateurs invités à soumissionner ou à participer :

Nombre d'opérateurs envisagé 3.

Critères objectifs de limitation du nombre de candidats : compte tenu de la nature des propositions à remettre et du temps nécessaire pour les examiner et les juger, ainsi que du fait des coûts relatifs aux prestations demandées aux candidats sélectionnés au regard du montant global de l'opération, il est nécessaire de restreindre le nombre de candidats admis à participer à la phase de dialogue.

IV.1.3) Réduction du nombre d'opérateurs durant la négociation ou le dialogue :

Recours à une procédure se déroulant en phases successives afin de réduire progressivement le nombre des solutions à discuter ou des offres à négocier : oui.

IV.2) CRITÈRES D'ATTRIBUTION

IV.2.1) Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

1. conception de l'architecture intérieure (traitement des espaces et fonctionnalité) et insertion dans le bâtiment (cohérence du choix des gammes de mobiliers et esthétique) : 30%.
2. prix : 30%.
3. calendrier global intégrant les études, la réalisation des travaux et l'installation des mobiliers : 30%.
4. minimisation des impacts pendant la phase d'exécution des travaux : 10%.

IV.2.2) Enchère électronique :

Une enchère électronique sera effectuée : non.

IV.3) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.3.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur :

2011-OT-AAIR.

IV.3.2) Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché :

Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché : Non.

IV.3.3) Conditions d'obtention du cahier des charges et de documents complémentaires ou du document descriptif :

Documents payants : non.

IV.3.4) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :

30 janvier 2012 - 18:00.

IV.3.5) Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés :

10 février 2012.

IV.3.6) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :

Langue(s) officielle(s) de l'UE : français.

IV.3.7) Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :

Durée en jours : 120 (à compter de la date limite de réception des offres).

IV.3.8) Modalités d'ouverture des offres :

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

VI.1) **RENOUVELLEMENT :**

Il s'agit d'un marché renouvelable : non.

VI.2) **INFORMATION SUR LES FONDS DE L'UNION EUROPÉENNE :**

Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non.

VI.3) **INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :**

La conduite d'opération sera assurée par les services de la Ville de Metz, propriétaire du bâtiment accueillant l'office de Tourisme.

Le marché est passé en application de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics et de son décret d'application n°2005-1742 du 30 décembre 2005. En application de ce décret, seuls les candidats sélectionnés seront simultanément invités, par écrit, à participer au dialogue. Le contenu de cette invitation comportera les éléments figurant au I de l'article 40, l'invitation précisera la date et le lieu de déroulement du dialogue.

Il est rappelé que l'objet du dialogue est l'identification et la définition des moyens propres à satisfaire au mieux les besoins définis par l'office de Tourisme. Tous les aspects du marché peuvent être discutés avec les candidats sélectionnés.

La procédure se déroulera en 2 phases successives de manière à réduire le nombre de solutions à discuter pendant la phase du dialogue en appliquant les critères d'attribution indiqués dans le présent avis.

Le dialogue se poursuivra jusqu'à ce que soient identifiées, éventuellement après les avoir comparées, la ou les solutions qui sont susceptibles de répondre aux besoins, pour autant qu'il y ait un nombre suffisant de solutions appropriées.

Au cours du dialogue, chaque candidat est entendu dans des conditions de stricte égalité. Le pouvoir adjudicateur ne peut donner à certains candidats des informations susceptibles de les avantager par rapport à d'autres. Il ne peut révéler aux autres candidats des solutions proposées ou des informations confidentielles communiquées par un candidat dans le cadre de la discussion, sans l'accord de celui-ci.

Lorsqu'il estimera que la discussion est arrivée à son terme, le pouvoir adjudicateur en informera les candidats qui ont participé à toutes les phases de la consultation. Il invitera alors les candidats à remettre leur offre finale sur la base de la ou des solutions qu'ils ont présentées et spécifiées au cours du dialogue, dans un délai qui ne peut être inférieur à quinze jours. L'invitation à remettre leur offre finale comportera au moins la date et l'heure limites de réception de ces offres, l'adresse à laquelle elles seront transmises et l'indication de l'obligation de les rédiger en langue française. Ces offres devront comprendre tous les éléments requis et nécessaires pour l'exécution du marché.

Les renseignements complémentaires sur le programme fonctionnel ou le projet partiellement défini seront envoyés aux opérateurs économiques qui les demandent en temps utile, six jours au plus tard avant la date limite fixée pour la réception des offres finales.

Des précisions, clarifications, perfectionnements ou compléments pourront être demandés aux candidats sur leur offre finale. Cependant, ces demandes ne pourront avoir pour effet de modifier des éléments fondamentaux de l'offre finale, dont la variation est susceptible de fausser la concurrence ou d'avoir un effet discriminatoire. Il pourra également être demandé au candidat retenu de clarifier des aspects de son offre ou de confirmer les engagements figurant dans celle-ci, à condition que ceci n'ait pas pour effet de modifier des éléments substantiels de l'offre, de fausser la concurrence ou d'entraîner des discriminations.

Il est précisé que la phase de dialogue sera menée par une commission instituée par le Conseil d'administration de l'association. Cette Commission n'a qu'un avis consultatif, la décision finale appartenant au Conseil d'administration de l'association.

Ce dernier a prévu d'allouer une prime de 2 500 euros Ttc à ceux dont les propositions ont fait l'objet de la discussion. La rémunération de l'attributaire du marché tient compte de la prime qui lui a été éventuellement versée en application de l'alinéa précédent.

Les candidatures devront être remises contre récépissé ou par tout autre moyen permettant d'en garantir la confidentialité et de déterminer de façon certaine la date et l'heure de leur réception à l'adresse suivante : Office de Tourisme de Metz-Cathédrale - 2, Place d'armes - 57000 METZ. La remise s'effectuera avant la date et l'heure limite indiquées au présent avis.

Toute candidature qui ne satisfera pas à cette présentation sera rejetée.

En application du III de l'article 23 du décret n°2005-1742 du 31 décembre 2005, afin de lui permettre de faire une sélection, le pouvoir adjudicateur utilisera les critères de sélection suivants :

1 - compétence, références et moyens (9 points pour l'ensemble décomposé comme

Suit) :

-De(S) Architecte(S) d'intérieur/designer (3 points),

-De(S) l'entreprise(s) de travaux (3 points),

2 - capacité financière (6 points pour l'ensemble décomposé comme suit) :

-Du mandataire (3 points),

-Des autres cotraitants (3 points),

3 - qualité et pertinence de la note d'organisation (5 points).

L'absence d'allotissement est justifiée par le rôle majeur de l'architecte d'intérieur dans la conception des aménagements et la recherche des mobiliers et ce en lien étroit avec le(s) prestataires chargés de la partie travaux. L'opération se déroulant dans un bâtiment classé, une coordination s'impose en raison des contraintes techniques tant en phase de conception que de réalisation.

Le titulaire devra faire réaliser au moins 6% de la partie travaux en ayant recours à un dispositif d'insertion par l'emploi et en favorisant le recours à des matériaux issus de filières de recyclage ou recyclables pour les mobiliers.

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 22 décembre 2011.

VI.4) **PROCÉDURES DE RECOURS**

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Strasbourg, 31 avenue Paix, F-67000 Strasbourg. Tél. (+33) 3 88 21 23 23. Adresse internet : <http://www.ta-strasbourg.juradm.fr>.

VI.4.2) Introduction des recours :

Précisions concernant les délais d'introduction des recours : -Référé précontractuel précisé aux articles L.551-1 à L.551-4 du Code de Justice Administrative qui peut être introduit à tout moment avant la signature du marché,

-Référé contractuel précisé aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administrative qui peut être introduit dans les 31 jours suivant la publication de l'avis d'attribution,

-Un recours gracieux qui peut être formé dans un délai de 2 mois à compter de la publication ou de la notification de la décision contestée ; ce recours interrompt le cours du délai contentieux qui n'est susceptible que d'une prorogation ;



-Un recours pour excès de pouvoir qui peut être introduit dans les 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision ou de l'acte contesté ; pour le concurrent évincé le recours pour excès de pouvoir n'est plus ouvert à compter de la conclusion du contrat (application de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative) ;

-Un référé suspension peut être introduit avant la signature du marché contre les actes détachables du contrat (application de l'article L.521-1 du Code de Justice Administrative) ;
-Tout concurrent évincé de la conclusion du contrat est recevable à former devant le juge administratif un recours de pleine juridiction assorti, le cas échéant, de demandes indemnitaires ; ce recours doit être exercé dans les 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution.

VI.4.3) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction des recours :

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS :

22 décembre 2011.

Critères sociaux ou environnementaux : Sociaux  Environnementaux 

Éléments de facturation :

Numéro de bon de commande d'insertion au BOAMP : 11-286439

Libellé de la facture : OFFICE DE TOURISME DE METZ CATHEDRALE 2, Place d'Armes, F-57000 Metz.

Siret : 77999200700020

Classe de profil : Déb. privés - Pers. morale

Classification des produits :

- Services immobiliers



ACCR2224815



> Informations légales